

DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe AXOR Inc.

Développement d'un parc éolien - Matane

Avis de projet

Juillet 2005

AXOR

À l'usage du ministère de l'Environnement	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Groupe AXOR Inc. (ou ultérieurement société de projet spécifique)
Adresse :	1950, rue Sherbrooke Ouest ----- Montréal, Qc ----- H3H 1E7
Téléphone :	(514) 846-4000
Télécopieur :	(514) 846-1431
Courriel :	lgagnon@axor.com
Responsable du projet :	Louis Gagnon

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Groupe AXOR Inc.
Adresse :	1950, rue Sherbrooke Ouest ----- Montréal, Qc ----- H3H 1E7
Téléphone :	(514) 846-4000
Télécopieur :	(514) 846-1431
Courriel :	lgagnon@axor.com
Responsable du projet :	Louis Gagnon

3. Titre du projet

Développement d'un parc éolien - Matane

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Le projet consiste en la construction d'un parc éolien d'une puissance installée d'environ 30 MW. Le nouveau parc éolien viendra s'annexer au parc existant de Matane, *Le Nordais*, détenu et exploité depuis 1999.

De par son expérience, AXOR peut confirmer le potentiel et l'accessibilité des infrastructures et services de la région. En effet, l'exploitation du parc éolien *Le Nordais*, situé à proximité de la zone de projet, a démontré que la région offrait la possibilité d'exploiter le potentiel éolien en intégration avec le réseau de TransÉnergie et les infrastructures locales. De plus, la région est bien desservie par les réseaux routiers et aériens.

La conjoncture de tous ces éléments appuie AXOR dans ses démarches de développement d'un nouveau parc éolien à proximité du parc existant de Matane.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la Municipalité Régionale de Comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Le projet est situé en totalité dans la MRC de Matane, à l'intérieur des limites des municipalités de Saint-Léandre et de Saint-Ulric-de-Matane. La zone du projet longe le fleuve St-Laurent débutant à la municipalité de St-Ulric-de-Matane jusqu'à la route du Grand Détour, pour s'étendre vers le sud jusqu'au 9^e rang et revenir à la municipalité de St-Ulric. Pour plus de détails, voir la carte placée en annexe.

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Le projet se situe sur des lots pour lesquels Groupe AXOR. Inc possède ou contrôle déjà des droits superficiaires ou pour lesquels ils détient des options pour acquérir ces droits.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

	Activités	Équipements	Utilisation spécifique
1	Construction de nouveaux chemins d'accès privés	1) Engins de déboisement 2) Bouteur 3) Niveleuse 4) Rouleau compresseur	1) Déboisement 2) Construction 3) Mise à niveau des surfaces 4) Compaction
2	Aménagement des sites d'implantations pour les éoliennes	1) Engins de déboisement 2) Bouteur 3) Niveleuse 4) Rouleau compresseur	1) Déboisement 2) Construction 3) Mise à niveau des surfaces 4) Compaction
3	Construction de la fondation des tours	1) Foreuse montée sur camion 2) Bétonnière	1) Forage des fondations 2) Coulage des fondations et autres structures bétonnées
4	Installation des tours, des nacelles et des pales	1) Grue 2) Petite grue hydraulique	1) Érection des tours, nacelles et pales 2) Érection des tours, nacelles et pales
5	Installation des transformateurs		
6	Enfouissement du câblage souterrain	1) Pelle rétrocaveuse	1) Creusage des tranchées
7	Interconnexion au réseau Hydro-Québec		

	Autre équipement nécessaire	Utilisation spécifique
	Camion citerne	Contrôle de la poussière
	Camion à benne basculante	Transport de l'équipement et des matériaux en vrac
	Fardier	Transport de la tour et des équipements connexes
	Véhicule tout-terrain	Accès aux endroits difficiles et installation de câblage

Phase d'exploitation

Peu d'activités majeures sont prévues pendant la phase d'exploitation. Les activités se résument principalement à l'opération et l'entretien des turbines éoliennes. Seulement quelques équipes d'employés seront affectées à ces tâches sur le terrain.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).

Le parc éolien de Matane sera situé sur des terres privées principalement utilisées pour l'exploitation de fermes laitières et d'élevage. Les terres visées par le projet sont majoritairement zonées agro-forestières quoique certaines unités pourraient être placées en terres agricoles.

La topographie de la zone d'étude consiste en une série de terrasses marines parallèles au fleuve. Le relief est peu accidenté, seules les dénivellations adjacentes aux cours d'eau et à la vallée de la rivière Matane font exception au relief généralement ondulé. L'altitude de la zone de projet varie d'environ 100 m.

Selon le plan d'aménagement et à ce stade du projet, peu de contraintes au niveau de la faune et de la flore ne sont à prévoir. Des études environnementales plus poussées seront ultérieurement produites afin de déterminer les impacts découlant de l'implantation des éoliennes et leurs étendues.

Le secteur étant déjà utilisé pour l'exploitation des éoliennes, il est accessible et desservi par le réseau routier, bien que de nouveaux chemins d'accès devront être créés.

La population locale ayant été largement informée lors de la construction du parc éolien de Matane et constamment tenue à jour des développements, peu de préoccupations majeures sont à prévoir parmi cette dernière.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Phases d'aménagement et de construction :

Les impacts négatifs à prévoir lors des phases d'aménagement et de construction sont la cohabitation partielle des activités de construction avec des territoires agricoles en exploitation visés par l'implantation des turbines et la construction de nouveaux chemins d'accès. Selon les paramètres d'implantation, une étude d'impact plus poussée sera effectuée afin de déterminer les conditions et emplacements idéaux minimisant les impacts sur la faune et flore locales.

Phase d'exploitation :

Selon les analyses préliminaires effectuées et l'expérience acquise avec l'exploitation des parcs éoliens de Matane et de Cap-Chat (*Le Nordais*), les éoliennes ne causeront qu'un impact minimal sur le paysage, l'environnement et les populations locales. Une réévaluation ciblée et spécifique ainsi qu'une mise à jour de l'étude d'impact social et environnemental sera ultérieurement réalisée afin de rencontrer toutes les exigences actuelles et futures du Ministère de l'Environnement.

Les éoliennes, quoique d'un modèle différent, seront plus facilement intégrées au paysage considérant le fait que le projet prendra racine à proximité d'un parc existant.

Basée sur l'expérience d'exploitation des parcs existants *Le Nordais*, l'impact du projet sur la faune, particulièrement sur la faune aviaire, devrait être minimal. Tel que mentionné précédemment, une analyse plus poussée sera réalisée lors de l'étude d'impact qui sera proposée au Ministère de l'Environnement.

Finalement, la population locale étant aujourd'hui familière avec le développement de parcs éoliens, les impacts au niveau social sont prévus être minimisés.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Phases d'aménagement et de construction

Le calendrier préliminaire et sommaire des activités d'aménagement et de construction se décrit comme suit :

	Début	Fin
- Développement des études d'impact et d'ingénierie	1 ^{er} juillet 2005	1 ^{er} juillet 2006
- Commandes et fabrication des équipements à long délai	30 août 2005	1 ^{er} juin 2006
- Début des travaux	15 avril 2006	10 octobre 2006

Phase d'exploitation

L'exploitation des nouvelles installations est prévue débiter à la fin de l'été 2006.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Il n'y a pas de phase ultérieure ou d'autres phases prévues au projet.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact.

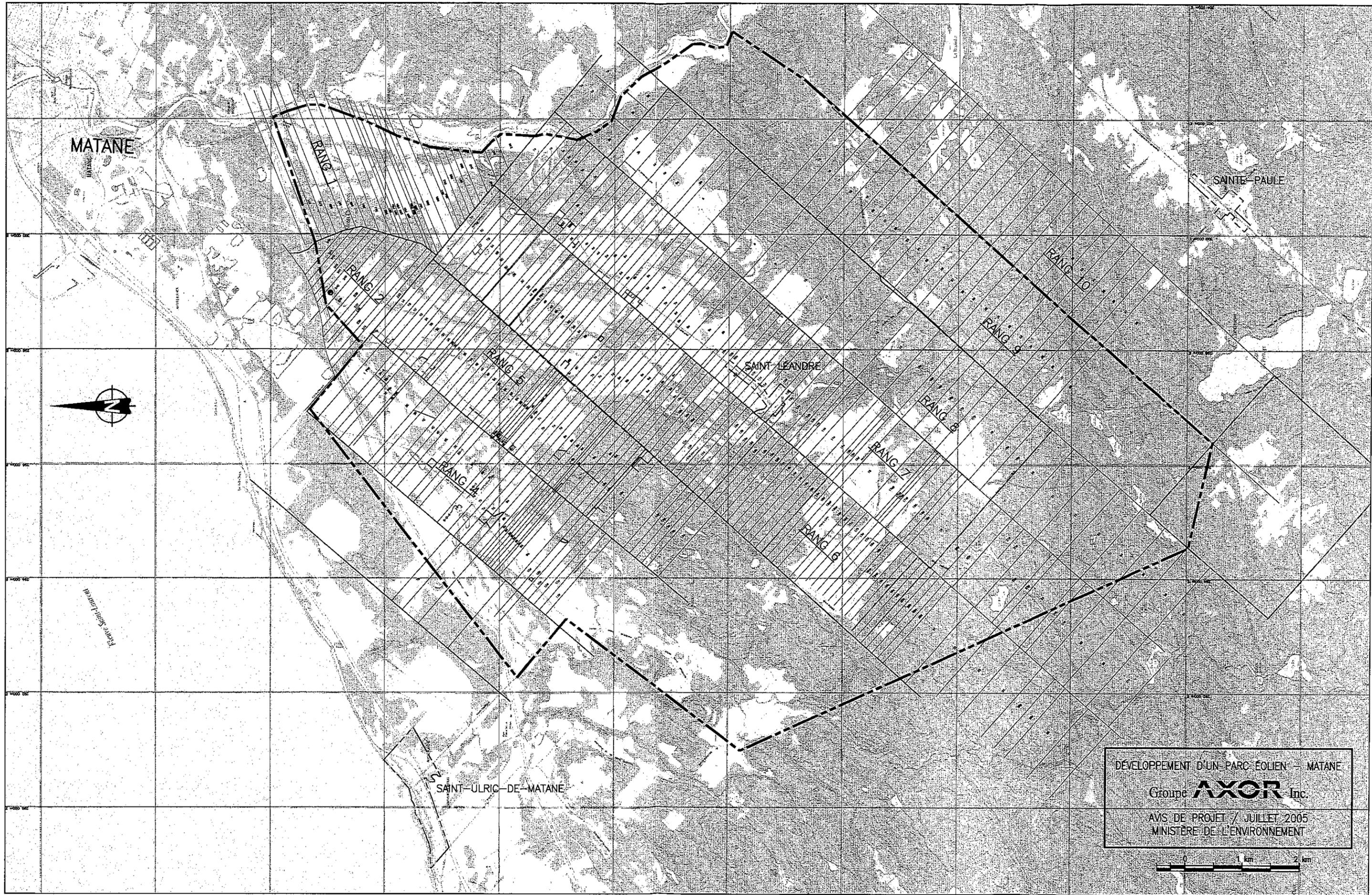
Dépendant des décisions rendues et tel que requis par le processus, AXOR prévoit organiser des séances d'information publiques dans les localités visées. De plus, toute autre forme de consultation publique requise par les instances officielles dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact sera organisée de façon à respecter toutes les spécifications. L'échéancier de ces consultations publiques sera celui proposée par le Ministère de l'Environnement.

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 2 juillet par 



DÉVELOPPEMENT D'UN PARC ÉOLIEN - MATANE
Groupe **AXOR** Inc.
AVIS DE PROJET / JUILLET 2005
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

